

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mai 2016

OBJET

**04 – CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS ET DURÉES DES
CONCESSIONS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
N°2016-01-02**

N° 2016-05-04

NOMENCLATURE : 7/1/6

L'an deux mille seize, le deux mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux avril 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine HENRY
Michel RINCE donne pouvoir à Damien CLOUET
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre de l'extension du cimetière communale, de nouveaux équipements funéraires vont être installés. Il convient donc de fixer leurs tarifs pour l'année 2016, de revoir les tarifs actuels mais aussi les durées de concession.

Tarifs 2016

Les tarifs proposés ont été élaborés selon différents critères :

- le prix des nouveaux équipements funéraires (columbarium, cavurne, jardin du souvenir, caveau)
- le prix des travaux de l'extension du cimetière
- le prix des allées qui ont été réalisées en 2013 dans la partie ancienne et en 2014 dans la partie nouvelle
- les tarifs pratiqués dans les communes de la CCEG et des communes environnantes
- le coût d'entretien du cimetière. Ce coût va augmenter du fait de la mise en place d'un plan de gestion environnementale prenant en compte le passage en **zéro phytosanitaire dès le 1^{er} janvier 2017** conformément à la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015.

Direction de l'Énergie et de l'Équipement
044-214402091-20160502-2016-05-02-DE04-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016

Pour mémoire, tarifs inhumation cimetière actuel et columbarium

Durée de concession	Tarifs actuels	Tarifs à partir du 2 mai 2016
Emplacement		
15 ans (2,30 m ²)	89,00 € 2 m ²	140 €
30 ans (2,30 m ²)	176,69 € 2 m ²	250 €
Columbarium		
10 ans		190 €
15 ans	189,68 €	300 €
30 ans	284,02 €	
Cavurne		
10 ans		180 €
15 ans		240 €
Plaque identification jardin du souvenir		
10 ans		45 € avec fourniture de la plaque, 25 € en cas de renouvellement
Caveaux		
Neufs *		
1 place (2,30 m ²)		800 €
2 places (2,30 m ²)		1 200 €
Occasion *		
1 place	125 €	125 €
2 places	250 €	250 €
3 places	375 €	375 €

* 1ère concession : prix du caveau + prix d'une concession / en cas de renouvellement tarif de la concession uniquement

▪ Durées de concession

Pour rappel, chaque commune fixe librement les durées de concession.

- Inhumations de corps en terre ou caveau

Concessions de 15 ans et 30 ans

- Columbariums et cavurnes (pour dépôt d'urne après crémation)

Concession de 10 ans et 15 ans

En cas de non renouvellement, la famille pourra faire disperser les cendres au jardin du souvenir et apposer une plaque d'identification sur la colonne de dispersion.

- Colonne de dispersion

Concession de 10 ans.

Une plaque est donnée à la famille ; charge à elle de la faire graver. Le coût de la plaque sera inclus dans le tarif de la première concession.

A échéance, toutes les concessions peuvent être renouvelées une ou plusieurs fois.

Conformément à l'avis favorable de la commission Ressources en date du 19 avril 2016,

Publié le 04/05/16

Accusé de réception en préfecture
164 du 19 avril 2016
2016-05-02-DE04-DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER les tarifs des concessions ;
- DE VALIDER les durées de concessions.

Pour extrait conforme,

Le 2 mai 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and '...' around a central emblem.

